



Dans ce numéro:

- ▶ Prochains événements pour les membres
- ▶ Plaidoyer
- ▶ Assistance
- ▶ Opérations
- ▶ Calendriers
- ▶ Glossaire des abréviations et acronymes



Sarah Goddard
Secrétaire générale de l'AMICE

“L'AMICE ne peut accomplir son mandat sans ses membres et leur est donc reconnaissante de tout l'appui reçu en 2018.”

Chers membres de l'AMICE,

L'année touche à sa fin. C'est l'occasion de dresser un bilan sommaire du travail accompli en votre nom par l'AMICE. L'année a été ponctuée de changements inattendus, à commencer par l'application de la décision exprimée fin 2017 par les membres de l'AMICE de renforcer les liens de l'AMICE avec l'ICMIF selon des modalités différentes de celles proposées dans le projet de coopération structurelle. À la suite de cette décision, les conseils d'administration de l'AMICE et de l'ICMIF ont approuvé et signé un accord de coopération et d'échange d'informations définissant les activités et une gouvernance transparente. Les deux organisations conserveront leur conseil d'administration, leur budget et leurs membres respectifs. Elles coopéreront étroitement dans tous les domaines d'intérêt commun. Cet été, dans le cadre de cet accord, l'ICMIF et l'AMICE ont rencontré ensemble le nouveau Secrétaire général de l'IAIS et, plus récemment, ont organisé ensemble, à Paris, une conférence sur les affaires réglementaires. Plus de cent délégués ont participé à cette conférence accueillie par Covéa et animée par des représentants de diverses instances réglementaires, politiques, décisionnelles et sectorielles. Cet événement conjoint était le deuxième du genre et, sur la base du feedback reçu, il y en aura certainement d'autres à l'avenir.

Tout au long de 2018, l'AMICE a poursuivi sa mission de plaidoyer et de défense des intérêts spécifiques des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. Nous avons rencontré des représentants de plusieurs instances (dont la Cour des comptes européenne et l'EIOPA), publié des documents de position et avis sur toute une série de dossiers, parmi lesquels Solvabilité II (révision 2018 et 2020), la directive sur l'assurance automobile, les IFRS, les PRIIPs et le PEPP. Cette année, la thématique de la durabilité est passée au rang des priorités de la Commission européenne, ce qui a amené différents experts issus d'organisations membres de l'AMICE à collaborer à l'élaboration d'un document de position sur les possibilités de contribution de notre secteur dans ce domaine, notamment en termes de connaissances et d'orientations.

L'AMICE ne peut accomplir son mandat sans ses membres et leur est donc reconnaissante de tout l'appui reçu en 2018. Chaque fois que cela a été possible, nous avons été à votre rencontre et à celle d'autres acteurs de la communauté pour cerner au mieux les défis de notre secteur et vous informer de nos actions et de leur pertinence directe ou indirecte pour les membres de l'AMICE. J'ai eu le privilège de rencontrer bon nombre d'entre vous lors de réunions organisées dans vos pays respectifs ou à l'AMICE, puis de vous voir collectivement lors de notre Congrès biennal, organisé cet été en Suède et aimablement accueilli par Folksam et Länsförsäkringar. Les connaissances et les réflexions échangées à Stockholm ont été passionnantes et les moments de détente très appréciés.

En marge du Congrès, l'AMICE a présenté son récent rapport *Facts & Figures*, élaboré avec l'ICMIF: il s'agit de la plus grande étude longitudinale du marché européen de l'assurance mutuelle et coopérative réalisée à ce jour. Le document est accessible sur le site web de l'AMICE et donne une image claire des approches diverses à l'égard de notre secteur en Europe. Il constitue une excellente source d'information sur l'évolution récente du secteur et une base de plaidoyer pour la reconnaissance de la mutualité dans les États membres de l'Union européenne.



En ce qui concerne la réglementation, deux représentants de l'assurance mutuelle et coopérative ont été nommés cet été au sein du Groupe des parties intéressées à l'assurance et la réassurance institués par l'EIOPA. Ces deux représentants sont en contact étroit avec l'AMICE, au niveau du Secrétariat et des groupes de travail pertinents, ce qui nous permet d'ajuster au mieux nos positions et actions. Nous les remercions pour leur engagement aux côtés de l'AMICE et au sein de l'EIOPA, particulièrement en cette période de changements annoncés dans de récents rapports sur l'EIOPA.

À Bruxelles, une année de changement nous attend également en 2019 avec les élections parlementaires européennes et le renouvellement de la Commission européenne: à cet égard, il est primordial de s'assurer que les nouveaux dirigeants et décideurs politiques comprennent la valeur et la contribution positive des assureurs mutuels et coopératifs à la sécurité et à la stabilité de la situation des citoyens et des entreprises en Europe. Il s'agit de l'un des axes majeurs de notre nouvelle stratégie, qui démarre en 2019 et place les membres au cœur du travail de l'AMICE.

Pour l'AMICE, cette année a malheureusement aussi été marquée par le décès de Tatiana Paraskeva, notre collègue du Secrétariat. Tatiana était profondément et passionnément acquise au principe de la mutualité. Elle nous a marqués, humainement et professionnellement, dans sa mission de responsable des communications à l'AMICE. À la veille d'entamer notre nouveau cycle d'orientation politique et stratégique, nous ne manquerons pas de nous nourrir de cet état d'esprit pour construire un avenir solide et radieux.



Sarah Goddard,
AMICE Secretary General

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS POUR LES MEMBRES

COUP DE PROJECTEUR SUR LA RÉASSURANCE

Huitième Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe

Rejoignez-nous à Stockholm les 9 et 10 mai 2019 pour la biennale de la réassurance des mutuelles en Europe. Cette huitième rencontre sera accueillie par Länsförsäkringar.

Au programme:

- Les effets de la législation (notamment Solvabilité II, IFRS, RGPD).
- La donne géopolitique en Europe: les obstacles, notamment externes, au développement des entreprises (dont le Brexit et la montée du protectionnisme).
- La gestion des risques cybernétiques et autres risques émergents.
- Les conditions du marché.

Pour plus d'informations, contactez [Helen Sheppard](#)

CONGRÈS BIENNAL DE BILBAO

Congrès de l'AMICE 2020

La planification du prochain Congrès de l'AMICE a démarré. L'événement se tiendra du 10 au 12 mai 2020 à Bilbao (Espagne) et sera accueilli par Seguros Lagun Aro, membre de l'AMICE. Tous les deux ans, le Congrès de l'AMICE donne aux organisations membres l'occasion de s'informer sur les évolutions qui pourraient affecter leur entreprise et de rencontrer d'autres organisations d'assurance mutuelle et coopérative en Europe afin d'échanger connaissances et idées.



La ville de Bilbao est un centre culturel dynamique, qui poursuit son processus de revitalisation sociale, économique et esthétique. Bilbao a été consacrée «Meilleure ville d'Europe» en 2018 en recevant l'Urbanism Award, a été désignée «Ville de design» par l'Unesco en 2014 et a remporté le Lee Kuan Yew World City Prize en 2010. La renaissance de Bilbao, menée avec courage, talent et vision, sera sans aucun doute une précieuse source d'inspiration pour le prochain Congrès de l'AMICE.

Pour plus d'informations, contactez [Sarah Goddard](#)

PLAIDOYER

PLAIDOYER | CONFÉRENCE AMICE-ICMIF SUR LES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES



«Les assureurs du monde entier doivent bénéficier d'un traitement réglementaire équitable en fonction de leur nature, de leur taille et de leur degré de complexité»: tel fut le discours diffusé aux participants de la récente conférence AMICE-ICMIF qui a accueilli plus de cent délégués le 4 décembre à Paris.



International Regulation Panel



Pervenche Berès



Bertrand Labilloy



Dr Mamiko Yokoi-Arai

Cette deuxième conférence conjointe AMICE-ICMIF sur les affaires réglementaires était intitulée «Régulation et supervision des entreprises d'assurance: existe-t-il un modèle optimal?» et a été accueillie par le groupe mutualiste français Covéa.

Les participants, venus du monde entier, ont discuté des évolutions en matière de convergence réglementaire et de leurs répercussions sur les assurés. Nous avons eu le plaisir d'accueillir d'excellents orateurs, parmi lesquels Pervenche Berès (députée, Parlement européen); Romain Paserot (Secrétaire général adjoint, IAIS), Mamiko Yokoi-Arai (administrateur principal, OCDE), Manuela Zweimüller (Responsable du Département des Politiques, EIOPA) et Bertrand Labilloy (CEO, CCR).

Les discussions ont porté sur divers thèmes, parmi lesquels la possibilité de la concrétisation d'un terrain de jeu mondial pour l'assurance et la question de savoir si un modèle mondial constitue la solution idéale en matière de réglementation de l'assurance.



Thierry Derez

Au niveau européen, le débat a bien sûr largement porté sur les atouts et lacunes de Solvabilité II, un thème par rapport auquel l'AMICE a mené un intense plaidoyer, notamment en ce qui concerne la proportionnalité.

Les interactions entre régulateurs mondiaux et régionaux ont aussi fait l'objet d'un débat captivant. Il a également été discuté du calibrage des risques émergents — tels que le changement climatique, les cybermenaces et les soins de longue durée — et du traitement de ces risques par les régulateurs au niveau mondial.

Les présentations de la conférence peuvent être téléchargées par les membres de l'AMICE sur le [site web de l'AMICE](#).

PLAIDOYER | COMPTABILITÉ / NORME IFRS 17

L'AMICE n'a cessé de souligner le caractère inapproprié des IFRS en tant que système comptable pour les assureurs mutuels, vu que ce système est conçu pour la communauté des investisseurs, et non pour le modèle mutualiste. Or, plusieurs membres de l'AMICE sont soumis aux IFRS, par décision interne ou par décision de leur autorité nationale. L'AMICE a donc suivi ce dossier de près et a alerté les organismes de normalisation sur les difficultés engendrées par ce système. En novembre, afin de laisser aux assureurs un délai supplémentaire de préparation et d'adaptation, l'IASB a proposé de reporter à 2022 (au lieu de janvier 2021) la mise en œuvre de la norme IFRS 17 applicable aux contrats d'assurance, censée remplacer la norme IFRS 4. La nouvelle norme s'appliquera dans le monde entier (à l'exception des États-Unis) et devrait conduire à une plus grande transparence. Un report de deux ans a été demandé par de nombreux organismes de représentation du secteur de l'assurance, dont l'AMICE, qui maintient toutefois son opposition à une application systématique des IFRS au secteur des mutuelles. L'IASB a également accepté de reporter l'entrée en application de la norme IFRS 9 applicable aux instruments financiers afin de la faire coïncider avec l'entrée en application de la norme IFRS 17.

Fin octobre, le groupe de travail Comptabilité de l'AMICE a tenu une réunion en ligne axée sur la réunion de l'IASB (à laquelle l'AMICE était présente), la réouverture de la norme et le report de la date de mise en œuvre de la norme.

Au sein des institutions européennes, les discussions sur la nouvelle norme se sont poursuivies à un rythme soutenu. En octobre, le Parlement européen a adopté une proposition de résolution sur la norme IFRS 17. Lors de la session plénière du PE du 1er octobre, un représentant de la CE et plusieurs députés européens ont insisté sur l'importance d'évaluer l'impact de la norme IFRS 17 sur la stabilité financière.

Fin octobre, l'EIOPA a publié un avis globalement positif sur la norme IFRS 17, en émettant toutefois des réserves à l'égard de certains concepts.

L'AMICE continue de suivre l'évolution de ce dossier et en informera ses membres via le groupe de travail Comptabilité ainsi que dans le Briefing bimensuel.

PLAIDOYER | SOLVABILITÉ II

Le régime Solvabilité II et, plus précisément, la nécessité d'un traitement approprié des entreprises d'assurance mutuelle et coopérative continuent de mobiliser l'AMICE. Ces derniers mois, nous avons mené plusieurs actions dans le contexte de la révision 2018 du cadre réglementaire. L'AMICE a notamment envoyé à la Commission européenne une lettre commentant les propositions de modifications, prévues pour 2019, du traitement des investissements en actions à long terme. Le Secrétariat a participé à plusieurs réunions consacrées à cette révision 2018. En octobre, lors de la conférence organisée par la Mutualité Française et l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM), membres de l'AMICE, Silvia Herms a présenté un aperçu général du plaidoyer de l'AMICE concernant Solvabilité II. Elle est également intervenue lors d'une réunion de l'EIOPA centrée sur les obligations d'information et de déclaration et a exposé le point de vue de l'AMICE quant aux possibilités d'amélioration de ces dispositions réglementaires.

Le Secrétariat a également participé à un atelier organisé par la DG FISMA (CE) sur l'information prudentielle sous Solvabilité II, lors duquel plusieurs thèmes présentant un intérêt particulier pour les assureurs mutuels et coopératifs ont été examinés en profondeur.

En novembre, le groupe de travail Réglementation prudentielle de l'AMICE a tenu une réunion en ligne pour discuter de l'appel de l'EIOPA à présenter des commentaires sur, entre autres, le traitement des passifs illiquides sous Solvabilité II. Le groupe de travail a également discuté de la consultation publique lancée par la CE sur les modifications potentielles des actes délégués à la suite de la révision 2018 du cadre Solvabilité II.

Les Présidents de l'AMICE et d'Insurance Europe ont adressé conjointement une lettre au vice-président de la CE, Valdis Dombrovskis, demandant de poursuivre les efforts de création de solutions pour Solvabilité II en relation avec les propositions de modification des actes délégués. Le Secrétariat a également participé à une réunion organisée par la Banque centrale européenne et l'EIOPA sur le thème de l'information prudentielle sous Solvabilité II.

Entre-temps, l'AMICE se prépare en vue de la révision 2020 de Solvabilité II. La Secrétaire générale de l'AMICE a adressé à Nathalie Berger, chef de l'unité Assurance et Pensions de la CE, une lettre listant les incohérences, lourdeurs administratives et erreurs repérées dans la directive Solvabilité II et les actes délégués et exprimant le souhait que tous ces points soient traités lors de la révision 2020. La lettre contient plusieurs propositions visant à améliorer la conception et le calibrage de certains éléments de la formule standard. Le groupe de travail Réglementation prudentielle de l'AMICE s'est ensuite réuni pour discuter de la révision 2020 de Solvabilité II et, plus particulièrement, du traitement des garanties de long terme. Le groupe de travail s'est également penché sur les leçons tirées du test de résistance 2018.

De façon isolée, l'autorité britannique de contrôle prudentiel (PRA) a supprimé, depuis le 15 novembre, l'obligation pour certains petits assureurs de procéder à un audit externe pour les rapports sur la situation financière requis sous Solvabilité II.



PLAIDOYER | DIRECTIVE SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE (DAA)

Le 29 janvier 2019, la commission IMCO votera sur un rapport proposant des modifications à apporter à la DAA. L'AMICE a été impliquée en amont dans une série de discussions sur ces propositions de modification.

En octobre, le Secrétariat s'est entretenu avec le bureau de la députée européenne Dita Charanzova (rapporteuse à la

commission IMCO) et a exprimé les inquiétudes du secteur au sujet de certaines propositions de modification. Cette entrevue a été suivie d'un échange de vues au sein de la commission IMCO sur les modifications proposées par la CE, notamment en ce qui concerne le champ d'application, les montants minimaux de couverture, les contrôles d'assurance automobile, l'insolvabilité de l'assureur et les historiques de sinistres. Par ailleurs, la commission JURI a publié, à l'intention de la commission IMCO, un projet d'avis sur les propositions de modification de la DAA. Le rapport de la commission IMCO, qui sera présenté au vote en janvier, propose notamment que les véhicules conçus pour une utilisation à «des fins de circulation» soient soumis à l'obligation d'être couverts par une assurance même lorsqu'ils sont utilisés «hors du cadre d'une circulation extérieure normale». Il est également proposé que les véhicules destinés à la pratique de sports motorisés soient exclus du champ d'application de la DAA.

PLAIDOYER | PENSIONS

Cet automne, l'EIOPA a publié une [décision sur la coopération transfrontière des ANC](#) en lien avec la [directive IRP II](#) qui doit être transposée dans le droit national des États membres de l'UE au plus tard le 13 janvier 2019. Cette décision remplacera le «protocole de Budapest» et vise à renforcer la coopération transfrontière entre les ANC pour les activités définies dans la directive IPR II. Entre autres changements, les IRP devraient pouvoir transférer les régimes de retraite à d'autres IRP situées dans d'autres pays de l'Union. L'EIOPA a également publié un [rapport](#) intitulé «Implementation of IORP II in relation to the Pension Benefit Statement: Guidance and Principles based on Current Practices» (mise en œuvre de la directive IPR II en lien avec le relevé sur les droits à retraite: orientations et principes fondés sur les pratiques actuelles). Ce rapport s'inscrit dans la lignée du travail de l'EIOPA visant à faciliter la mise en œuvre de la directive IPR II au niveau national, se concentre sur l'obligation pour les IPR d'établir un relevé sur les droits à retraite et fournit notamment des orientations sur la conception et le contenu de ce relevé.



En novembre, le Secrétariat a participé à la conférence de la Cross Border Benefits Alliance (CBBA) consacrée à la fourniture transfrontière de fonds de pension. Il a notamment été discuté des défis et possibilités découlant de la future directive IPR II. Le 9 octobre, le Secrétariat a assisté à la présentation du sixième [rapport](#) de Better Finance sur les régimes de retraite privés. Le rapport constate que les rendements des plans d'épargne à long terme et de retraite

sont inférieurs aux rendements offerts par les marchés financiers.

Un autre rapport publié cet automne par l'OCDE, «[Pension Markets in Focus](#)» (Le point sur les marchés des pensions), constate que si les actifs des régimes de pension à prestations définies sont en croissance, cette croissance ne suit pas celle des passifs.

PLAIDOYER | PROGRAMME DE TRAVAIL DES AES

Le comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES) a publié son [programme de travail 2019](#). L'accent restera sur la protection des consommateurs, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Un autre volet de travail portera sur les questions transectorielles, telles que le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

PLAIDOYER | PRIIPs

Les autorités européennes de surveillance (AES), dont fait partie l'EIOPA, ont lancé une consultation sur les modifications des règles relatives aux PRIIPs. En octobre, les AES ont adressé à la CE une lettre faisant part d'inquiétudes quant au risque de duplication des informations provenant des fonds d'investissement à compter du 1er janvier 2020. La lettre a aussi mis en lumière d'autres problèmes apparus lors de la mise en œuvre pratique du KID relatif aux PRIIPs. Les réponses au document de consultation des AES étaient attendues au plus tard pour le 6 décembre. L'intention des AES est de proposer des modifications ciblées du [règlement délégué PRIIPs](#) d'ici la fin du premier semestre 2019.

PLAIDOYER | DURABILITÉ

Le 28 novembre, la CE a adopté la [communication](#) «Une planète propre pour tous: Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat». L'UE est le premier grand bloc économique à déclarer son intention d'atteindre la neutralité climatique d'ici le milieu du siècle et la CE reconnaît que le secteur financier a un rôle essentiel à jouer dans le soutien de cet objectif.

La durabilité reste une préoccupation majeure pour les services financiers et le travail de l'AMICE dans ce domaine s'est poursuivi tout l'automne. Il est de l'intérêt à long terme de tout assureur de privilégier des investissements à la fois durables et générateurs de rendements solides pour les assurés. Pour les assureurs mutuels et coopératifs, cette motivation est encore renforcée par le fait que les assurés sont aussi les principales parties intéressées dans l'entreprise. L'AMICE s'est engagée dans ce débat sur plusieurs fronts. Le Secrétariat a participé à une discussion organisée par le centre de réflexion Bruegel (Bruxelles) sur le thème de la finance durable. L'AMICE a également formulé des [observations](#) en réponse à une consultation de l'EIOPA sur l'intégration des risques et facteurs de durabilité dans les actes délégués adoptables au titre de la DDA et de la directive Solvabilité II. Dans sa réponse, l'AMICE a souligné que la prise en considération des facteurs ESG affectant les décisions d'investissement est importante pour toutes les entreprises d'assurance, mais que de

telles décisions relèvent de la stratégie d'investissement de chaque assureur et ne devraient pas être imposées. L'EIOPA vient de lancer une [consultation](#) de suivi concernant son projet d'avis technique sur les modifications possibles des actes délégués adoptables au titre de la directive Solvabilité II et de la DDA pour ce qui concerne l'intégration des risques et facteurs de durabilité.

Le 18 octobre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la réunion des parties prenantes organisée par la Commission européenne sur les publications d'informations non financières. La CE travaille actuellement à la révision de ses [Lignes directrices sur l'information non financière](#). Ces lignes directrices non contraignantes fourniront aux entreprises des orientations plus détaillées en ce qui concerne la publication des informations liées aux questions climatiques et les indicateurs climatiques en cours de définition pour le nouveau système européen de classification (taxonomie). Ce travail devrait être terminé d'ici la fin du deuxième trimestre 2019.

PLAIDOYER | ÉCONOMIE SOCIALE

En novembre, Social Economy Europe (SEE) - dont est membre l'AMICE - a tenu une assemblée générale à Paris. Les discussions ont notamment porté sur le suivi à donner au document politique «L'avenir des politiques européennes pour l'économie sociale passe par un Plan d'Action». Ce document, qui constitue la base de la position politique de SEE envers le PE, sera envoyé par l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen au vice-président de la Commission européenne, Jyrki Katainen.

PLAIDOYER | RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE DE L'EIOPA

En novembre, le Secrétariat de l'AMICE a eu un échange de vues avec des membres de la [Cour des comptes européenne](#) (CCE) préalablement à la publication du [rapport d'audit de performance de l'EIOPA](#), principalement centré sur l'assurance transnationale et les modèles internes. Selon les conclusions de la CCE, l'EIOPA a bien utilisé une large gamme d'outils dans ses activités de surveillance transnationale. La CCE signale toutefois des possibilités d'amélioration au niveau de la conception et du suivi et recommande un accroissement des ressources et des activités.

PLAIDOYER | FGA

L'AMICE a soumis sa [réponse](#) au document de discussion de l'EIOPA concernant le financement de résolution et les fonds nationaux de garantie des assurances (FGA). La position défendue par l'AMICE est qu'un degré d'harmonisation minimal n'est pas nécessaire dans ce domaine puisque le cadre législatif Solvabilité II prévoit déjà de solides garanties pour les assurés.

PLAIDOYER | EXÉCUTION JUDICIAIRE | ATELIER DU PE SUR LES RECOURS COLLECTIFS

La question des recours collectifs reste une préoccupation importante pour notre secteur, qui veut éviter un système de

recours collectif à l'américaine dans l'Union européenne. Le Secrétariat de l'AMICE a participé à un atelier du Parlement européen sur les recours collectifs, lors duquel le chef de l'Unité «Droit des consommateurs et du marketing» de la Commission européenne a exposé les principes clés de la [proposition de directive](#) sur les recours collectifs publiée en début d'année. Cet exposé a été suivi d'un échange de vues sur la proposition entre représentants du secteur, d'organisations syndicales et d'organisations de défense des consommateurs.

PLAIDOYER | RÉUNION DU COMITÉ CONDUCT OF BUSINESS D'INSURANCE EUROPE

En octobre, le Secrétariat a assisté à la réunion du comité Conduct of Business d'Insurance Europe. Les thèmes de discussion ont été les suivants: distribution, régimes de garantie des assurances, éducation financière, vie privée et communications électroniques, InsurTech. Lors de cette réunion, un représentant de la CE a également présenté un bilan actuel de la mise en œuvre du [plan d'action européen](#) pour les technologies financières.

PLAIDOYER | RÉUNION DES PARTIES PRENANTES À L'IAIS

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à la réunion des parties prenantes consacrée aux observations reçues dans le cadre des consultations publiques réalisées en 2018 par l'IAIS sur une série de thèmes. La réunion incluait également une session publique d'information sur le projet de document d'application des règles de planification du redressement.

PLAIDOYER | DIALOGUE SOCIAL

Le 29 novembre, les partenaires sociaux du secteur européen de l'assurance (AMICE, BIPAR, Insurance Europe et Uni Europa) ont tenu une réunion de bureau pour finaliser la déclaration de suivi de la [déclaration commune sur les effets sociaux de la numérisation](#), ainsi qu'une déclaration commune (approuvée le 16 novembre par le CA de l'AMICE) sur l'impact de la surréglementation sur les travailleurs. Lors de cette réunion, le programme de travail 2019-2020 a également été adopté.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Cet automne, la Secrétaire générale de l'AMICE a participé à plusieurs événements, renforçant ainsi la visibilité de l'Association et, plus généralement, du secteur de l'assurance coopérative et mutuelle. Elle a notamment participé à une conférence financière à Dublin, lors de laquelle elle a fait une présentation du «Brexit vu de Bruxelles» et exposé aux professionnels des services financiers le profil et les activités des assureurs mutuels et coopératifs. Sur ce même thème, la Secrétaire générale de l'AMICE a participé à un sommet, accueilli par la City of London, sur les répercussions du Brexit sur le secteur des services financiers. Elle s'est également rendue à la réception de départ d'Inga Beale, CEO du Lloyd's of London, ce qui lui a permis de rencontrer plusieurs représentants du secteur et de médias spécialisés dans l'assurance. La Secrétaire générale de l'AMICE s'est entretenue séparément avec Insurance Europe et l'AIM sur diverses questions d'intérêt commun. Le 8 novembre, elle a

assisté à l'Assemblée générale de la GFIA à Luxembourg. À l'ordre du jour de la réunion: l'examen du rapport annuel de la GFIA, le rapport d'activités des différents groupes de travail et un échange de vues sur diverses questions liées à la norme IFRS 17. La réunion a été immédiatement suivie de la conférence annuelle de l'IAIS, intitulée «Réinventons l'assurance», à laquelle la Secrétaire générale de l'AMICE a également assisté.

communications de l'AMICE, ainsi que sur le bilan du dernier Congrès et la préparation du prochain Congrès de l'AMICE. Le 16 novembre, le Conseil d'administration de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles pour discuter, entre autres, de la stratégie 2019-2023 de l'AMICE, qui sera transmise à chacun des membres de l'AMICE.



ASSISTANCE

ASSISTANCE | RENCONTRE DES MEMBRES

Le 11 octobre, la Secrétaire générale de l'AMICE a participé à la journée de formation annuelle du conseil d'administration et du comité de direction de Fédérale Assurance, membre belge de l'AMICE, et a fait un exposé sur le positionnement de la communauté des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. Elle a informé les participants de l'évolution du secteur au niveau européen et a présenté une analyse du secteur de l'assurance mutuelle en Belgique. La journée de formation a été clôturée par une session très animée de questions et réponses sur divers aspects actuels et futurs du marché.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a approuvé la demande d'adhésion de l'Association of Financial Mutuals (AFM). Les membres du Conseil d'administration ont également fait leurs adieux à Joost Heideman (Pays-Bas), qui participait à son dernier Conseil d'administration avant son départ d'Univé à la fin de l'année.

Pour plus d'informations, contactez [Sarah Goddard](#)

ASSISTANCE | RÉASSURANCE

Au cours du dernier trimestre, le groupe de travail Réassurance de l'AMICE a tenu plusieurs réunions en ligne afin d'avancer dans la préparation de la prochaine Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe, qui se déroulera en mai à Stockholm (voir rubrique spécifique ci-dessus). Le groupe de travail a également discuté des prochains renouvellements, dont les tarifs semblent stables ou en légère baisse par rapport à l'an dernier, ainsi que des répercussions du Brexit, par rapport auxquelles l'impression est que de nombreux réassureurs britanniques ont des solutions déjà en place ou en voie de concrétisation. Il a également été discuté d'une demande de l'Estonie, à la recherche d'un réassureur pour une future mutuelle agricole: les membres intéressés sont invités à contacter le [Secrétariat](#).

OPÉRATIONS

RÉUNIONS STATUTAIRES | CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMICE

Le Comité exécutif de l'AMICE s'est réuni le 9 octobre pour discuter, principalement, de la stratégie de l'AMICE à partir de 2019. Le Comité exécutif s'est également penché sur la question des critères appliqués pour les membres de soutien, sur l'exploration de nouvelles pistes pour les futures



CALENDAR 2019

AMICE

11 janvier	En ligne	Groupe de travail Réglementation prudentielle
22 janvier	En ligne	Groupe de travail Pensions
25 janvier	Bruxelles	Groupe de travail Réglementation prudentielle
31 janvier	Bruxelles	Groupe de travail Communications
19 février	Bruxelles	Comité exécutif
6 mars	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
19 mars	Bruxelles	Conseil d'administration
30 avril	Bruxelles	Comité exécutif
9-10 mai	Stockholm	Huitième Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe
15 mai	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
4 juin	Bruxelles	Conseil d'administration
5 juin	Bruxelles	Assemblée générale
2 octobre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
8 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
5 novembre	Bruxelles	Conseil d'administration
4 décembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires

ICMIF

12-17 mai	Manchester (Royaume-Uni)	ICMIF Advanced Management Course
21-23 août	Mendoza, (Argentine)	ICMIF/Americas Annual Conference
21-23 septembre	Medellin, (Colombie)	Assemblée annuelle LARG
12-15 novembre	Auckland, (Nouvelle-Zélande)	Conférence biennale de l'ICMIF

External Events Calendar

16 janvier	Paris	Conférence OFI ASSET MANAGEMENT sur la finance responsable
23 mai	Bucarest	Insurance Europe international conference

AAM	Association des Assureurs Mutualistes	ESG	[facteurs] environnementaux, sociaux et de gouvernance <i>environmental, social and governance [factors]</i>
AES	autorité européenne de surveillance <i>European Supervisory Authority, ESA</i>	FGA	Fonds de garantie des assurances <i>insurance guarantee scheme (IGS)</i>
AFM	<i>Association of Financial Mutuals (Royaume-Uni)</i>	GFIA	Fédération mondiale des associations de l'assurance <i>Global Federation of Insurance Associations</i>
AIM	Association Internationale de la Mutualité <i>International Association of Mutual Benefit Societies</i>	IAIS	Association internationale des contrôleurs d'assurance <i>International Association of Insurance Supervisors</i>
AMICE	Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe <i>Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe</i>	IASB	Conseil des normes comptables internationales <i>International Accounting Standards Board</i>
ANC	autorité nationale compétente <i>National Competent Authority (NCA)</i>	ICMIF	Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance <i>International Cooperative and Mutual Insurance Federation</i>
CA	Conseil d'administration	IFRS	norme(s) internationale(s) d'information financière <i>International Financial Reporting Standard(s)</i>
CBBA	<i>Cross Border Benefits Alliance</i>	IMCO (PE)	commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs <i>European Parliament's Internal Markets and Consumer Protection Committee</i>
CCE	Cour des comptes européenne <i>European Court of Auditors (ECA)</i>	Insurance Europe	Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance <i>European insurance and reinsurance federation</i>
CCR	Caisse Centrale de Réassurance	IRP	Institutions de retraite professionnelle <i>Institutions of Occupational Retirement Provisions (IORP)</i>
CE	Commission européenne <i>European Commission (EC)</i>	JURI (PE)	commission parlementaire européenne des affaires juridiques <i>European Parliament's Legal Affairs Committee</i>
CEO	Directeur général <i>Chief Executive Officer</i>	KID	document d'informations clés <i>key information document</i>
DAA	directive sur l'assurance automobile <i>Motor Insurance Directive (MID)</i>	LARG	Association latino-américaine d'éducation dans la réassurance <i>Latin American Association for Reinsurance Education</i>
DDA	directive sur la distribution d'assurances <i>Insurance Distribution Directive (IDD)</i>	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques <i>Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)</i>
DG FISMA	Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (Commission européenne) <i>Directorate-General for Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union (European Commission)</i>		
EFRAG	Groupe consultatif pour l'information financière en Europe <i>European Financial Reporting Advisory Group</i>		
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles <i>European Insurance and Occupational Pensions Authority</i>		

PE	Parlement européen <i>European Parliament (EP)</i>
PRA	autorité britannique de contrôle prudentiel <i>Prudential Regulation Authority</i>
PRIIPs	produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance <i>packaged retail and insurance- based investment products</i>
RGPD	règlement général sur la protection des données <i>General Data Protection Regulation, (GDPR)</i>
SEE	<i>Social Economy Europe</i>
UE	Union européenne <i>European Union (EU)</i>



AMICE aisbl

Rue du Trône 98/14

BE-1050 Bruxelles

T: +32 (0)2 503 38 78

E: secretariat@amice-eu.org

www.amice-eu.org

Suivez-nous:

Twitter: [@AMICE_Mutuals](https://twitter.com/AMICE_Mutuals) | LinkedIn: [AMICE Company Page & AMICE Network](#) | YouTube: [AMICE Channel](#)

Pour vous désabonner, veuillez envoyer un e-mail à secretariat@amice-eu.org